

COVID-19 : les acteurs neuchâtelois de la santé adaptent leur dispositif en trois filières A B C

Sous l'égide du canton, les institutions hospitalières publiques et privées du canton, la société neuchâteloise de médecine (SNM) ainsi que les médecins de famille et de l'enfance (MFE Neuchâtel) adaptent leur dispositif ambulatoire de prise en charge de premier recours et spécialisée, afin de tenir compte de la situation particulière liée au coronavirus.

Tous les acteurs travaillent de concert pour garantir à toute la population les meilleures options de soins, tant pour des patients présentant des symptômes de COVID-19 que pour les autres.

Ainsi, chaque structure de soins, se définit dans l'une des trois filières suivantes :

- **Structure A** : recevant des patient-e-s sans symptômes de Covid-19 exclusivement.
- **Structure B** : structure mixte acceptant des patients sans symptômes de COVID-19 mais aussi des patients suspects de COVID ou COVID avéré. Ceci selon une séparation temporelle et des règles de protection et d'hygiène, permettant de garantir la sécurité de tous.
- **Structure C** : structure recevant exclusivement des patient-e-s atteint-e-s du Covid-19 ou suspecté-e-s de l'avoir, présentant une aggravation des symptômes ou d'autres problématiques de santé.

Les patient-e-s se renseigneront auprès de leur médecin-traitant ou référant spécialiste en première ligne ainsi que sur le site www.ne.ch/coronavirus sur l'accès à ces trois filières.

Lien direct vers la carte : <https://sitn.ne.ch/theme/sante>

Le RHNe continuera de prendre en charge toutes les situations urgentes covid et non covid dans toutes ses spécialités comme durant les semaines précédentes. (structure B). Comme dans les cabinets hors-RHNe, les consultations spécialisées non urgentes reprendront dès le 27 avril avec une stricte séparation des flux.

Pour les urgences ne nécessitant pas une consultation hospitalière, les patients adultes sans médecins traitants ou durant les heures non-ouvrables des cabinets privés, la permanence Volta – le Centre

Médical de la Côte et le RHNe permettront également de recevoir tout patient avec ou sans symptômes de COVID-19 (structure B).

Swiss Medical Network – groupe qui détient l'hôpital de la Providence et la Clinique Montbrillant reste pour des questions d'organisation interne pour l'instant une structure de type A.

Ce dispositif entrera en vigueur à partir du lundi 20 avril pour des consultations jugées urgentes, dans le cadre de l'ordonnance 2 du Conseil Fédéral en vigueur.

La décision pour considérer une consultation comme urgente est prise téléphoniquement entre le patient et son médecin-traitant/référent spécialiste ou avec un professionnel de santé, dans une balance risque/bénéfice par rapport au contexte actuel.

Le dispositif A B C se maintiendra ensuite dans le temps après le 27 avril, lorsque la réouverture des structures de soins pour toutes les consultations sera à nouveau possible.

Pour plus d'informations :

- Bureau des médias Swiss Medical Network: media@swissmedical.net
079 607 99 69
- Permanence Volta: Yann Bichsel, directeur des soins, 078 408 18 22
(ligne spécial info)
- Centre Médical de la Côte, Dr Bertrand Curty, 079 418 02 35
- RHNe: Dr Vincent Della-Santa, chef département des urgences 079 559 45 78
- Société neuchâteloise de médecine : Dr Dominique Bünzli 032 731 88 66
- MFE Neuchâtel: Dr Vladimir Mayor 032 841 21 21